



US LARIANS MUNANS



RÈGLEMENT

CHALLENGE DE FOOT A 6 DU SAMEDI 20/07/2019

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

1) Challenge entre 80 équipes réparties en 16 groupes de 5. Les 2 premiers sont qualifiés pour le tournoi principal.

2) Chaque équipe sera composée de 6 joueurs (gardien compris), pourra disposer de 3 remplaçants et devra fournir au podium, à son arrivée, la liste nominative des participants.

3) Les **règles** seront celles du **football à 9**, **sauf** celles concernant le **hors-jeu** qui est **supprimée**. Les changements de joueurs ne seront pas limités.

4) Un joueur pourra être sanctionné pour deux minutes suite à un avertissement, il pourra rejouer les parties suivantes. Un joueur expulsé le sera jusqu'à la fin du challenge.

5) Aucun joueur de champ ne pourra figurer dans plusieurs équipes. Il sera considéré qualifié avec la première équipe dans laquelle il aura joué.

6) Toute *réserve* devra être *posée* à l'arbitre *avant le match* et sera *jugée* par le Comité organisateur *à la fin de la rencontre*.

7) Les arbitres seront seuls juges sur le terrain et leurs décisions indiscutables.

8) Les horaires exacts des matches vous seront donnés à votre arrivée, et tout *retard* d'une équipe de *plus de 2mn*, pourra être sanctionné par un *forfait*.

9) Les matches auront une durée de 7 mn, sans changement de camp. L'équipe première nommée bénéficiera de l'engagement et devra changer de maillots en cas de similitude de couleur.

10) Les points seront comptés de la même manière qu'en championnat (Gagné=4; Nul=2; Perdu=1; Forfait ou Disqualification=0), en cas d'égalité de points la meilleure attaque sera déclarée vainqueur, puis la meilleure défense, enfin si nécessaire tirs au but en mort subite.

11) Le Comité organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement, s'il le juge nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

12) Tout comportement anti-sportif (agressivité, contestation, mauvais geste, échauffourée...) peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'équipe.

13) L'U.S.L.M. décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes ou vols d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations.

Le Comité organisateur